

## **Le projet danois *Netmusik***

Kurt Westh Nielsen

Ce projet, ouvert au public le 1<sup>er</sup> septembre 2004 par les bibliothèques publiques danoises, est financé par le ministère danois de la culture à la hauteur de 550 000 €. Son but est de mettre à la disposition gratuite des citoyens de la musique – principalement danoise – par l’entremise d’un portail appelé *Bibliotekernes Netmusik* (musique en réseau des bibliothèques). La plupart des bibliothèques locales y ont pris part dès le départ du projet, et ont déjà fourni quelque 35 000 titres (plus exactement, « pistes ») que le public peut télécharger. Cette collection comprend principalement de la musique populaire danoise, mais aussi de la musique classique et des artistes étrangers. Cette sélection reflète ce qui a pu être négocié avec les éditeurs de phonogrammes, pour en permettre le téléchargement. On s’attend que pendant la phase initiale de test, qui doit durer deux ans, le projet couvre toutes les bibliothèques publiques, et que le choix de musique s’élargisse. L’accès au système permet aux utilisateurs de télécharger de la musique qui peut être jouée sur un ordinateur pour une période limitée (24 heures ou une semaine). Le système permet à chaque bibliothèque d’établir des quotas individuels de téléchargement.

Les contenus eux-mêmes ont été obtenus dans le cadre d’un projet de numérisation qui avait été géré par la bibliothèque d’état d’Århus, et dans le cadre duquel la majeure partie de la musique éditée depuis 1982 au Danemark a été numérisée et stockée sans perte de qualité. Il s’agit de près de 400 000 pistes, dont une portion est utilisée dans le projet Netmusik.

L’équipe du projet comprend deux groupes : la bibliothèque d’état d’Århus, qui a conçu l’interface utilisateur et réalisé le contrôle d’accès qui gère la mise à disposition aux citoyens *via* les bibliothèques publiques ; et Phonophile, un consortium de labels et d’ayants droit de la musique, qui ont réutilisé dans Netmusik un système de vente en ligne de musique et de gestion des droits. Un communiqué de presse du ministre de la culture danois, Brian Mikkelsen, a décrit ce projet, lors de son ouverture, comme un effort ambitieux de mettre de la musique à disposition du public, gratuitement et légalement. Mais son lancement ne s’est pas passé sans problèmes.

### ***La protection anti-copie circonvenue***

Une semaine après l’ouverture, il est apparu que le système de protection anti-copie utilisé dans Netmusik pouvait être circonvenu. L’équipe du projet avait pourtant décrit le mécanisme de DRM, réalisé par Microsoft dans le cadre de Windows Media, comme « le plus sûr au monde », permettant de verrouiller l’écoute à un poste précis pour une durée limitée, l’identification se faisant par l’entremise de l’échange de clés de sécurité lors du lancement de l’écoute. Cette écoute sécurisée suppose l’utilisation de *Windows Media Player*, or il s’avère qu’elle est aussi possible avec un autre lecteur

audio, *Winamp*, agrémenté d'un *plugin* (ajout logiciel) disponible sur l'internet, qui permet de stocker l'enregistrement sonore dans un fichier non protégé...

Cette solution diffère de celle adoptée dans un système de vente en ligne qui existe depuis un an au Danemark, développé lui aussi par Phonophile. Dans ce dernier, les utilisateurs peuvent télécharger de la musique en des fichiers au format MP3 tatoués, ce qui permet de tracer les copies illégales. Mais ce n'est pas le dispositif adopté pour Netmusik, afin de pouvoir assurer une date de péremption à l'écoute, ce qui nécessite d'utiliser des systèmes réalisant un mécanisme de DRM (*digital rights management* – gestion de droits numériques).

Les nouvelles de cette faille de sécurité ont étonné l'équipe du projet Netmusik. Selon Jens Thorhauge, directeur de la direction du livre au ministère de la culture danois, « C'est très regrettable. Il n'y avait pas de doute que l'industrie du disque était capable de fournir un mécanisme sécurisé. Nous n'avons pas eu d'influence sur le choix de la protection. L'industrie musicale a exigé que la diffusion se fasse avec le mécanisme de protection de Microsoft. Pour autant que je sache, cette décision avait été prise par des *majors* multinationales. »

La réaction de Phonophile, représentant l'industrie musicale, a été laconique. Simon Munch-Andersen, chef des systèmes d'informations, a déclaré : « Cela me surprend qu'on puisse le faire. Le format WMA de Windows est le plus sûr, et je n'avais pas entendu parler de cela auparavant. Mais cela ne me dérange pas : nous utilisons les technologies préconisées par les *majors*. »

Parallèlement, Piratgruppen.org, groupement de citoyens danois fermement opposés à la protection contre la copie, a diffusé sur son site web une explication détaillée de la démarche à suivre pour contourner la protection. En réaction, Ole Bisbjerg de la bibliothèque d'état d'Århus et acteur important dans le projet Netmusik, a précisé que le contournement de la protection devait être considéré comme illégal et contrevenant à la loi danoise sur le copyright. Il a aussi indiqué que les techniques nécessaires pour ce faire n'étaient pas disponibles pour le quidam lambda.

Ces informations sur le contournement des mesures de protection n'ont pas amené les gestionnaires du projet à en modifier rapidement le mécanisme de sécurité ni à fermer l'accès au système. Il n'empêche, l'utilisation de DRM propriétaires a entraîné des critiques venant d'une autre source.

### ***La restriction des choix du consommateur***

Forbrugerstyrelsen, le conseil de la consommation danois, s'est exprimé ouvertement sur l'utilisation d'un système propriétaire dans le cadre de Netmusik, et déclaré que le choix de Microsoft était un handicap sérieux à la liberté de choix du consommateur et du citoyen. Grit Munk, du conseil de la consommation, a dit que « C'est un réel problème que Netmusik nécessite l'utilisation d'un système d'exploitation et d'un

lecteur (*player*) particuliers. Les bibliothèques publiques rendent un service primordial d'accès à la culture pour la population, et devraient donc avoir les mêmes obligations que les autres services publics d'utiliser des solutions qui ne requièrent pas l'utilisation de logiciels particuliers. »

Un député danois, Morten Helveg Petersen du parti du centre Det Radikale Venstre, a déclaré qu'il allait interpeller le ministre de la culture, Brian Mikkelsen – qui appartient au parti de droite Venstre – à propos du projet Netmusik qui est subventionné par des fonds publics : « Les projets publics de technologies de l'information doivent permettre la liberté de choix, afin que les citoyens ne soient pas obligés à utiliser une solution logicielle particulière. »

### ***L'Union européenne exige des standards ouverts***

Actuellement, la commission européenne tente de développer une politique européenne à propos des DRM. La réflexion a lieu dans le cadre d'un groupe de travail, *High Level Group on DRM*, qui consiste principalement de membres du secteur de l'électronique grand public, mais aussi de la BEUC, l'union des consommateurs européenne. Par opposition à ce projet danois, les recommandations préliminaires de ce groupe de travail préconisent le développement de standards ouverts pour les solutions DRM. Un développement qui devrait être idéalement laissé à l'initiative des organismes internationaux de normalisation.

### ***En résumé***

Le projet danois Netmusik met en lumière les défis actuels de la mise en ligne de contenus musicaux, visant à préserver un équilibre raisonnable entre les droits des utilisateurs à « consommer » de la musique et entre le respect des droits du propriétaire de l'œuvre d'art. La solution technique adoptée par les participants était imposée par l'industrie internationale de la musique. La réalisation de ce projet a démontré clairement que cette mise en œuvre ne fonctionnait pas, du fait de la présence de défauts permettant la copie. En plus, cette solution impose à l'utilisateur des choix et des restrictions : l'écoute sur un seul ordinateur, équipé d'un système d'exploitation et d'un lecteur (*player*) particuliers. Ceux des utilisateurs qui, pour quelque raison que ce soit, ne s'y conforment pas, sont exclus du dispositif. L'utilisation de technologie propriétaire est contraire aux préconisations du ministère danois de la science, de la technologie et de l'innovation. En sus, le modèle économique utilisé pour rémunérer les artistes est lié au nombre des téléchargements : les artistes populaires seront rémunérés, tandis que ceux dont les œuvres ne le sont pas, ne recevront rien. Bien que ce modèle semble équitable, il s'écarte des pratiques précédentes, selon lesquelles les bibliothèques publiques investissaient en des objets culturels non pas selon leur popularité, mais selon leur signification culturelle.

## Sources

- Le site Netmusic est disponible ici :  
<http://www.bibliotekernesnetmusik.dk>
- Bisberg, O. (2004) : Bibliotekernes netmusik – une étape importante. Présentation Powerpoint téléchargeable ici:  
[http://www.interactivemusicnetwork.org/documenti/view\\_document.php?file\\_id=952](http://www.interactivemusicnetwork.org/documenti/view_document.php?file_id=952)
- Böhle, K. (2004): Editorial: "Selon les tendances actuelles, les DRM aggraveront une situation déjà mauvaise". Une brève analyse du « position paper » sur les DRM de la BEUC. INDICARE Monitor Vol. 1, No 4, 24 September 2004, URL:  
[http://indicare.berlecon.de/tiki-read\\_article.php?articleId=47](http://indicare.berlecon.de/tiki-read_article.php?articleId=47)
- High Level Group on DRM (2004): Rapport final. Mars - juillet July 2004. Bruxelles. Rapport disponible à la Commission européenne, direction générale Société de l'information, eEurope 2005,  
[http://europa.eu.int/information\\_society/eeurope/2005/all\\_about/digital\\_rights\\_man/high\\_level\\_group/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/information_society/eeurope/2005/all_about/digital_rights_man/high_level_group/index_en.htm)
- Kutterer, C. (2004): Lors d'une conférence sur le "position paper" de la BEUC sur les DRM: "Les DRM sont source de risques certains pour les droits du consommateur et ceux de la société, et nous encourageons vivement la Commission à explorer ces risques" (interview par Knud Böhle). INDICARE Monitor Vol. 1, No 4, 24 September 2004, URL: [http://indicare.berlecon.de/tiki-read\\_article.php?articleId=46](http://indicare.berlecon.de/tiki-read_article.php?articleId=46)
- Nielsen, K. W. (2004a): Pirater har fri adgang til musikbibliotek. Ingeniøren – Engineering Weekly 10.09.2004  
<http://www.ing.dk/article/20040910/IT/109100170>
- Nielsen, K. W. (2004b): Netbiblioteker i lommen på Microsoft. Ingeniøren – Engineering Weekly 17.09.2004  
<http://www.ing.dk/article/20040917/IT/109170038>
- Orwat, C. (2004): Rapport du High Level Group on DRM à la Commission européenne. INDICARE Monitor Vol. 1, No 2, 30 July 2004,  
[http://www.indicare.org/tiki-read\\_article.php?articleId=25](http://www.indicare.org/tiki-read_article.php?articleId=25)

**À propos de l'auteur :** Kurt Westh Nielsen est un journaliste au plus grand hebdomadaire technologique danois, Ingeniøren – Engineering Weekly. L'un de ses principaux domaines de spécialisation est celui des technologies liées à l'Internet, telles que les DRM, le calcul fiable, les techniques de cryptage, la sécurité informatique et d'autres sujets ayant un impact sur les droits numériques et la société en général. L'essentiel de ses publications (en danois) est disponible ici : [www.ing.dk](http://www.ing.dk). Pour le contacter : [kwn@ing.dk](mailto:kwn@ing.dk)

**Statut :** publié initialement dans INDICARE Monitor, vol. 1. n° 5, 29 octobre 2004. Licence Creative Commons.

**URL :** [http://indicare.berlecon.de/tiki-read\\_article.php?articleId=55](http://indicare.berlecon.de/tiki-read_article.php?articleId=55)